

M. Forrestall: Après six mois d'expérience!

M. Thompson: ... de revenir sur leur position à ce sujet. Ils feraient bien d'adopter une attitude moins frivole sur ce problème, car leur parti ne sera pas toujours au pouvoir. Ils siègeront un jour de ce côté-ci de la Chambre; s'ils ne comprennent pas maintenant ce dont nous parlons, ils le comprendront alors.

L'hon. M. Basford: Même alors, notre parti constituera une opposition plus utile que le vôtre.

M. Thompson: Je considère ce débat comme fondamental. C'était un honneur d'y participer. J'espère que notre conscience se réveillera alors que nous approcherons du vote final qui nous est imposé par la motion de clôture d'aujourd'hui, et que les députés s'assureront que leurs convictions guident leurs actes. Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est dix heures?

MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

LES COALITIONS—LES MÉDICAMENTS—LA FIXATION DES PRIX PAR LES PHARMACIENS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, le 18 juin, j'ai demandé au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) de dire quand il comptait recevoir un rapport de la Direction des enquêtes relatives aux coalitions sur une question soumise à ce service par le ministre du Bien-être de la province de la Colombie-Britannique, c'est-à-dire la question de la légalité du droit de \$1 exigé des assistés sociaux pour leurs ordonnances par la British Columbia Professional Pharmacists Society.

Vous avez proposé, monsieur l'Orateur, que la question soit inscrite au *Feuilleton* et débattue au moment de l'ajournement. Il y a un mois de cela et, depuis, c'est la première fois que j'ai l'occasion de soulever de nouveau la question. Ce soir, je veux demander au ministre s'il a reçu de la Direction des enquêtes sur les coalitions un rapport à ce sujet et, si oui, ce que dit le rapport à propos de la légalité de l'honoraire de \$1 que les pharmaciens demandent aux assistés sociaux pour leurs ordonnances?

Il est important et urgent que cette question soit tirée au clair. Apparemment, une guerre froide sévit entre le gouvernement de la Colombie-Britannique et la société des pharmaciens, et les assistés sociaux en sont les impuissantes victimes. Pour sa part, la

[M. Thompson.]

société des pharmaciens prétend que la profession a le droit de fixer le montant des honoraires qu'elle exige pour ses services et que le gouvernement de la Colombie-Britannique ne verse pas un montant suffisant pour acquitter ces honoraires, pour le compte des assistés sociaux.

• (10.00 p.m.)

La société présente sa cause avec concision dans un communiqué paru dans la presse au début de juin sous le titre: «Avis aux assistés sociaux». En voici le texte:

Le 15 avril, les pharmaciens de la Colombie-Britannique ont réclamé pour la première fois, à contrecœur, la somme d'un dollar pour compenser partiellement leur perte de \$1.14 sur chaque ordonnance de sécurité sociale remplie.

Depuis cette époque, le ministère de la Sécurité sociale du gouvernement de la Colombie-Britannique n'a rien fait pour conclure avec les pharmaciens un accord acceptable pour les deux parties qui permettrait la suppression de cette surcharge.

En déférant le problème à la division des enquêtes sur les coalitions, le ministre du Bien-être Campbell n'a fait que l'éviter sans obtenir de résultat.

Le gouvernement a refusé de rencontrer les pharmaciens et de négocier un accord pour remplacer la liste des taux qui remonte à 1954.

Malheureusement, les pharmaciens doivent continuer d'exiger cette somme de \$1 jusqu'à ce que le gouvernement assume ses propres responsabilités et passe un accord avec les pharmaciens afin que les assistés sociaux puissent encore recevoir gratuitement les médicaments nécessaires de la pharmacie de leur choix.

La société professionnelle des pharmaciens de la Colombie-Britannique.

Il est clair que ce moyen d'amener le gouvernement de la Colombie-Britannique à la table de négociations a échoué. Le 26 juin, le *Sun* de Vancouver publiait la déclaration suivante d'un éminent pharmacien:

Les pressions que les pharmaciens de la Colombie-Britannique espéraient exercer sur le gouvernement provincial en exigeant \$1 pour les ordonnances des bénéficiaires de la sécurité sociale n'ont abouti à rien.

Lors de la réunion annuelle de Cunningham Drug Stores qui s'est tenue mercredi, Ralph Cunningham, président du conseil d'administration, a déclaré que lorsque le gouvernement avait refusé de faire la moindre chose pour assumer l'augmentation du coût des ordonnances, on l'avait refléé au consommateur.

«Nous espérons que cette situation provoquerait un tollé et obligerait le gouvernement à faire quelque chose» a déclaré Cunningham. Mais les gens ont payé très volontiers la somme de \$1 et il y a eu très peu de mécontents. Qui plus est, l'emploi des produits pharmaceutiques a baissé d'au moins 20 p. 100».

Cunningham a déclaré que le gouvernement s'en est tiré de deux manières—il n'y a pas eu de pressions et les dépenses ont diminué.

Le texte de la déclaration est très significatif. En langage courant il signifie que désormais les assistés sociaux auront des frais permanents de un dollar. Qu'il me soit permis de signaler aussi que la baisse d'utilisation de 20